|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C21/89-F** |
| **22 juin 2021** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDU  DE LA  CINQUIÈME SÉANCE  Lundi 14 juin 2021, de 12 h 00 à 15 h 05  **Président**: M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis) | |
|  | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Résultats des discussions tenues le 11 juin 2021 | [C21/DT/1(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en) |
| 2 | Rapport du Vérificateur extérieur des comptes de l'Union pour 2020 | [C21/84](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0084/en) |
| 3 | Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) | [C21/22](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0022/en) |
| 4 | Rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes | [C21/63](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0063/en), [C21/INF/7](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0007/en), [C21/INF/11](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0011/en) |
| 5 | Rapport sur la vérification générale à la suite du cas de fraude dans un bureau régional | [C21/75](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0075/en) |
| 6 | Résultat des consultations informelles sur la rationalisation des manifestations de l'UIT en 2022  Dates et durée proposées pour les sessions de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts de 2022, 2023 et 2024  Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union pour la période 2021-2024 | [C21/2](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0002/en), [C21/37](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0037/en),  [C21/DT/5](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0005/en),  [C21/DT/6](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0006/en), [C21/DT/7](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0007/en),  [C21/DL/8](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-DL-0008/en) |

# 1 Résultats des discussions tenues le 11 juin 2021 (Document [C21/DT/1(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en))

1.1 Il est **pris note** du Document C21/DT/1(Rév.3).

# 2 Rapport du Vérificateur extérieur des comptes de l'Union pour 2020 (Document [C21/84](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0084/en))

2.1 Le Vérificateur extérieur des comptes présente le Document C21/84, qui contient une lettre adressée par le Président de la *Corte dei Conti* au Secrétaire général de l'UIT concernant le report de la présentation du rapport du Vérificateur extérieur des comptes de l'Union pour 2020. En raison de la pandémie, les activités de vérification des comptes normales ont été limitées et ont été effectuées à distance. En outre, la direction de l'UIT n'a pas encore eu la possibilité de répondre aux points soulevés dans le rapport préliminaire sur la vérification juricomptable. Il serait donc prudent et dans l'intérêt de l'UIT de reporter la présentation du rapport afin de permettre la collecte d'informations complémentaires qui pourraient avoir une incidence sur l'opinion formulée. Le Vérificateur extérieur sera prêt à présenter le rapport à toute session appropriée du Conseil ou à la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) à l'automne.

2.2 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée pour prendre note du Document C21/84.

2.3 Il en est ainsi **conclu**.

# 3 Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) (Document [C21/22](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0022/en))

3.1 Le Président du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) présente le Document C21/22, qui contient le dixième rapport annuel du CCIG présentant les conclusions et les recommandations du Comité sur des questions telles que les systèmes de contrôle interne, la gestion des risques et les processus de gouvernance. L'Annexe 1 fait le point sur l'état d'avancement des recommandations du CCIG. Les observations concernant le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers pour 2020 seront présentées au Conseil pour examen dès que le rapport sera disponible. L'orateur présente les activités qui ont été menées à bien par le CCIG depuis la dernière consultation virtuelle des Conseillers, tel qu'indiquées dans le document. Le Comité souscrit sans réserve à la nécessité de faire de l'UIT un chef de file dans le domaine de la transformation numérique au sein du système des Nations Unies, grâce à un processus continu et constant et à une attention permanente à l'échelle de l'organisation, et souligne que la transformation numérique va dans le sens du concept "Une UIT unie dans l'action". Le CCIG formule une recommandation officielle concernant l'attribution de ressources spécifiques pour l'initiative pour la transformation numérique, de sorte que l'UIT puisse montrer l'exemple à d'autres institutions. L'intervenant remercie les fonctionnaires élus pour leur coopération et leur attitude positive ainsi que le secrétariat pour son appui dans l'organisation des réunions virtuelles. En réponse à une question soulevée par une Conseillère conseillant la clôture du cas de fraude, il indique que le CCIG met l'accent sur la nécessité de mettre en place des contrôles et des mécanismes propres à garantir que cette situation ne se reproduira pas à l'avenir. La direction de l'UIT prend actuellement des mesures pour recouvrer les fonds obtenus de manière frauduleuse.

3.2 Le Président remercie les membres du CCIG pour leurs travaux. En réponse à une question soulevée par un Conseiller, il fait savoir que, conformément à la conclusion sur les activités demandées mais non budgétées (UMAC) à laquelle sont parvenus les participants à la consultation virtuelle des Conseillers durant la quatrième séance, la veille, les ressources consacrées à l'initiative pour la transformation numérique, qui joue un rôle important, seront examinées par le GTC-FHR à sa réunion de septembre compte tenu de la recommandation du CCIG. Le Président du CCIG ajoute que la pandémie de COVID montre à quel point le monde est tributaire des technologies et que désormais, les organisations du monde entier, publiques ou privées, prennent la transformation numérique très au sérieux. Le projet "Une UIT unie dans l'action" est très efficace, et de nombreux services seront possibles si ce projet de transformation numérique est mis en œuvre. L'organisation devrait en faire sa priorité absolue, afin de jouer un rôle moteur dans le processus global de transformation numérique du système des Nations Unies.

3.3 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée pour approuver le rapport figurant dans le Document C21/22 et la recommandation qui y figure.

3.4 Il en est ainsi **conclu**.

# 4 Rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes (Documents [C21/63](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0063/en), [C21/INF/7](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0007/en) et [C21/INF/11](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0011/en))

4.1 La Directrice du BDT présente le rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes (Document C21/63), qui rend compte des principales informations concernant le groupe de travail et donne un aperçu des mesures qu'il a prises, notamment en ce qui concerne les systèmes et les mesures mis en place en 2019 et 2020; le tableau de bord de la conformité de l'UIT; la pondération des mesures d'atténuation; et les systèmes et mesures en cours de mise en œuvre. Elle fait observer que le projet "IT4BDT" (les technologies de l'information au service du BDT) devrait être achevé d'ici la fin 2021 et qu'au début du mois de juin, environ 600 membres du personnel de l'UIT avaient rempli en ligne la déclaration d'intérêts et la déclaration de conformité. Les Documents C21/INF/7 et C21/INF/11 donnent respectivement de plus amples renseignements sur les mesures prises par le groupe de travail et sur le tableau de bord de la conformité de l'UIT. Elle remercie le CCIG et le Vérificateur extérieur des comptes pour leurs orientations et leur appui constants et donne l'assurance aux Conseillers que l'UIT, qui applique une tolérance zéro à l'égard de la fraude, de l'abus de pouvoir, des manquements et du harcèlement, mettra tout en œuvre pour continuer de respecter les principes de transparence, de responsabilisation et de conduite éthique.

4.2 Les Conseillers saluent les efforts déployés par le groupe de travail et les mesures prises par l'UIT pour améliorer la gouvernance, renforcer les procédures financières et administratives et prévenir les cas de fraude.

4.3 En réponse à des observations, la Directrice du BDT indique que le groupe de travail continuera de fournir des informations actualisées sur les résultats des mesures, par exemple sur le nouveau système de recrutement électronique pour la sélection des consultants, au Conseil et au GCDT, selon le cas. Le tableau de bord de la conformité devrait inclure le plus grand nombre de recommandations formulées par le plus grand nombre d'organismes possibles. Environ la moitié des mesures concernent le BDT, les autres portant sur l'organisation dans son ensemble. Des efforts sont actuellement déployés pour rendre le tableau de bord des projets du BDT accessible au public, et il sera tenu compte de la mise en relation des projets avec les mémorandums d'accord.

4.4 En réponse à des observations concernant l'accès des États Membres au tableau de bord de la conformité, l'auditeur interne indique qu'en effet, le tableau de bord contient des informations qui peuvent être utiles aux Conseillers pour suivre la mise en œuvre des diverses recommandations formulées par les différents organes de contrôle. Toutefois, il s'agit pour la plupart d'informations opérationnelles élémentaires. Dans ce contexte, le secrétariat a déjà tenu des discussions internes sur la possibilité de fournir des rapports réguliers aux Conseillers sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, et le GTC-FHR participera à un essai initial concernant un format de rapport visant à donner des informations utiles aux Conseillers sur les recommandations liées au contrôle.

4.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée pour prendre note du Document C21/63. Il considère également que les Conseillers souhaitent demander au Secrétariat de prendre note des observations formulées durant la séance dans le cadre de l'élaboration du prochain rapport sur l'état d'avancement qui sera soumis au Conseil.

4.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 5 Rapport sur la vérification générale à la suite du cas de fraude dans un bureau régional (Document [C21/75](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0075/en))

5.1 Le Président rappelle que le Conseil a chargé le Secrétaire général de faire appel à une entreprise extérieure spécialisée afin de procéder à une vérification générale à la suite d'un cas de fraude. Le rapport de l'examen initial mené à bien par le consultant extérieur est reproduit dans le Document C21/75.

5.2 Un Conseiller de la Fédération de Russie souligne que le document n'a pas été soumis dans le délai prévu pour son examen; en conséquence, bien que les participants souhaiteront sans doute écouter la présentation du consultant, aucune mesure ne pourra être prise concernant le Document C21/75.

5.3 S'agissant de la soumission tardive du document, le Président indique que, dans la mesure où il s'agit d'un document externe, conformément à la pratique suivie dans le cadre des consultations virtuelles des Conseillers à cet égard, ce document sera maintenu à l'ordre du jour pour présentation et examen. Une consultation formelle sera organisée un mois après la publication du rapport, afin que les États Membres puissent avoir suffisamment de temps pour étudier le document et obtenir des précisions.

5.4 Le représentant de PricewaterhouseCoopers (PwC) présente un exposé, qui donne un aperçu de la portée de la vérification juricomptable figurant dans le Document C21/75 et de l'approche adoptée, des travaux réalisés et du calendrier prévu jusqu'à leur achèvement. Le rapport intérimaire présenté porte sur l'exposition aux risques et sur les cas de fraude et traite des mesures correctives qui peuvent être prises. Certains risques identifiés ont déjà été traités; les domaines caractérisés par des risques résiduels doivent encore être traités, et des contrôles seront mis en œuvre au cours des prochains mois avant la publication d'un rapport final en septembre, lequel rendra compte des travaux accomplis et des conclusions finales. Bien qu'aucun cas de fraude n'ait été détecté à ce jour, la prévention joue un rôle important, et une feuille de route visant à réduire l'exposition aux risques a été élaborée. Les principaux domaines d'attention ont été la passation de marchés et les ressources humaines. PwC évaluera l'état de préparation de l'Union pour la vérification juricomptable et formulera des recommandations afin de s'assurer que l'Union sera en mesure de répondre rapidement, le cas échéant.

5.5 Le Président fait observer que les travaux complexes qui ont été accomplis permettront sans aucun doute d'améliorer la résilience de l'UIT.

5.6 Une autre Conseillère de la Fédération de Russie déclare qu'il reste de nombreuses questions en suspens et que les recommandations concernant des mesures correctives visant à atténuer les risques futurs doivent être précisées. Il serait utile de disposer d'informations plus structurées, par exemple sur la question de savoir si des ressources financières de l'Union sont nécessaires pour mettre en œuvre ces recommandations ou si les États Membres doivent prendre une décision. Elle demande qu'un document contenant un résumé des recommandations de PwC soit présenté à la réunion de septembre du GTC-FHR, selon le même format que celui utilisé pour l'examen de la présence régionale de l'UIT. Le Document C21/75 ne devrait pas être envoyé par correspondance aux États Membres sous sa forme actuelle.

5.7 Un autre Conseiller demande si PwC a déjà traité des cas similaires par le passé et si oui, quels étaient les domaines traités. Un autre Conseiller demande si le rapport que présentera PwC au GTC-FHR en septembre 2021 serait présenté sous une forme différente de manière à éviter de retarder encore la discussion, et la forme qu'il prendrait.

5.8 Le représentant de PwC déclare que les trois membres de l'équipe avaient examiné ensemble des milliers de cas de fraude. Selon leur expérience, les domaines dans lesquels des enquêtes sont fréquemment demandées dans le secteur des organismes à but non lucratif sont la passation de marchés et les ressources humaines.

5.9 Le Président indique que la direction de l'UIT répondra aux questions soulevées et aux recommandations formulées dans le rapport final et que le GTC-FHR examinera ensuite le rapport et les réponses et mènera une discussion à ce sujet.

5.10 Le Secrétaire général dit que le secrétariat prend des mesures d'urgence pour répondre et fournir des informations en retour à PwC concernant un certain nombre de questions importantes qui ont été soulevées, de façon que le rapport puisse être finalisé à temps pour que les Conseillers puissent l'étudier avant la tenue de la réunion du GTC-FHR en septembre et mener une discussion fructueuse. Le Président du CCIG et le Vérificateur extérieur attendent également le rapport final de manière à parachever leurs propres rapports en vue de les présenter à cette réunion.

5.11 Le Président considère que les Conseillers souhaitent inviter le Secrétaire général à soumettre le rapport final sur la vérification juricomptable, avec les observations de la direction, à la réunion de septembre 2021 du GTC-FHR, aux fins de l'examen et du suivi par ce groupe. Le format du rapport devrait être modifié afin d'intégrer un aperçu et une classification des recommandations ainsi que la marche à suivre proposée.

5.12 Il en est ainsi **conclu**.

# 6 Résultat des consultations informelles sur la rationalisation des manifestations de l'UIT en 2022 (Documents [C21/DL/8](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-DL-0008/en) et [C21/DT/6](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0006/en))

# Dates et durée proposées pour les sessions de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil et dates proposées pour les séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts de 2022, 2023 et 2024 (Documents [C21/2](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0002/en) et [C21/DT/7](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0007/en))

# Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union pour la période 2021-2024 (Document [C21/37](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0037/en) et [C21/DT/5](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0005/en))

6.1 Le Président appelle l'attention des participants sur le Document C21/DL/8, qui contient les résultats des discussions informelles tenues le samedi 11 juin 2021 en ce qui concerne la meilleure manière de gérer les différentes catégories de manifestations (grandes conférences; autres manifestations décisionnelles; manifestations en partenariat avec d'autres entités; autres réunions non décisionnelles) et invite tout d'abord le secrétariat à répondre aux questions soulevées durant la réunion informelle au sujet des exigences liées au COVID dans le cadre des manifestations de l'UIT.

6.2 Le représentant du Secrétariat général indique que des travaux ont débuté en 2020 dans le cadre du système de gestion de la résilience de l'organisation, afin d'élaborer des lignes directrices sur les mesures d'atténuation en cas de pandémie pour les manifestations de l'UIT. Les mesures d'atténuation proposées ont été communiquées à tous les organisateurs des grandes manifestations de l'UIT, et un outil de planification en ligne sera mis à disposition sur les sites web des manifestations pertinentes de l'UIT.

6.3 Un autre représentant du Secrétariat général présente un exposé concernant la manière dont les mesures d'atténuation liées au COVID-19 pour les manifestations de l'UIT sont appliquées et la façon dont elles seront diffusées au fur et à mesure de leur évolution. En réponse à une demande soulevée par un Conseiller, il souligne que les règles applicables aux réceptions en présentiel organisées par les États Membres dépendront des exigences juridiques en vigueur au moment de la manifestation.

6.4 Une autre représentante du Secrétariat général présente le Document C21/37 et indique qu'il contient le calendrier des conférences, assemblées et réunions pour la période 2021-2024. Elle souligne que les dates et lieux des réunions prévues en 2023 et 2024 sont provisoires, dans la mesure où elles dépendent des contraintes associées à la démolition du bâtiment Varembé et à la construction du nouveau bâtiment.

6.5 La Secrétaire de la séance présente le Document C21/2 et fait savoir qu'il contient un projet de décision concernant les dates proposées pour les sessions du Conseil de 2022 à 2026 et les séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts de 2022 à 2024. En réponse à une observation formulée par une Conseillère, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, au sujet d'un problème de calendrier possible entre les dates de la session de 2022 du Conseil et le début du Ramadan, elle confirme que les dates de la session de 2022 du Conseil seront modifiées afin qu'elle se tienne du 21 au 31 mars 2022.

6.6 Le Conseiller de la Suisse fait savoir que, bien que la situation liée au COVID-19 et les dispositions et mesures applicables évoluent constamment, les conférences physiques organisées par les missions permanentes et les organisations internationales à Genève sont actuellement autorisées et semblent envisageables en 2022. La Mission suisse fournit régulièrement des informations actualisées sur les décisions pertinentes du Conseil fédéral et des autorités cantonales.

6.7 Plusieurs Conseillers font observer que la charge de travail pour 2022 est importante et que le volume de travail et les coûts liés à la préparation de réunions virtuelles durant une année marquée par trois grandes conférences de l'UIT seraient considérables. Ils proposent que les réunions non urgentes dans le cadre desquelles aucune décision n'est prise soient reportées ou organisées de façon virtuelle. Les grandes manifestations telles que l'AMNT-20, la CMDT-21 et la PP-22 devraient être organisées en présentiel, dans la mesure où les réunions hybrides ont davantage d'inconvénients pour les pays en développement; et les séries de réunions des GTC et les réunions du GCNT devraient être maintenues, que ce soit sous forme virtuelle ou en présentiel, dans la mesure où elles sont essentielles aux fins de la préparation de la PP-22 et de l'AMNT-20, respectivement.

6.8 Plusieurs Conseillers sont d'avis que ni l'AMNT-20, ni la CMDT-21 ne devraient être écourtées et que l'une et l'autre pourraient être reportées afin d'éviter de devoir les écourter. Dans la mesure où l'AMNT-20 a déjà été reportée à deux reprises, elle devrait avoir préséance sur la CMDT-21. Les manifestations de la deuxième catégorie présentées dans le Document C21/DL/8 devraient avoir lieu en présentiel, avant la tenue de la session de 2022 du Conseil. Deux Conseillers sont d'avis que le Document C21/DL/8 ne devrait pas contenir d'indications sur le degré de priorité d'une réunion donnée par rapport à une autre.

6.9 Plusieurs Conseillers soulèvent la question des réunions des Commissions d'études. Un Conseiller est d'avis que les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D et de l'UIT-T devraient avoir lieu en présentiel au second semestre de 2022. D'autres Conseillers soulignent la nature complexe des réunions des Commissions d'études de l'UIT-R et déclare qu'elles devraient se tenir en présentiel et ne pas être écourtées ou reportées.

6.10 Un Conseiller propose qu'il soit demandé au secrétariat d'informer les États Membres, dans un délai précis, de la tenue d'une réunion donnée en présentiel ou dans un format virtuel.

6.11 D'autres Conseillers déclarent qu'avant la publication du Document C21/DL/8 en tant que document temporaire de la consultation virtuelle des Conseillers, il est important d'obtenir des contributions supplémentaires des groupes régionaux, en particulier en ce qui concerne le report et l'annulation possibles de réunions en 2022.

6.12 Des Conseillers proposent que les fonds économisés grâce à la tenue de réunions virtuelles soient utilisés pour octroyer des bourses supplémentaires aux pays en développement, et demandent quels seraient les critères d'éligibilité pour ces bourses.

6.13 Le Président ayant proposé que le Secrétaire général soit autorisé à octroyer de telles bourses, le Chef du Département de la gestion des ressources financières fait savoir que la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la PP contient des orientations relatives à l'octroi de bourses dans les limites du budget prévu pour la manifestation concernée et sous réserve que les délais pour le dépôt des candidatures soient respectés. Le Conseil peut autoriser le Secrétaire général à octroyer des bourses pour l'AMNT-20 et la CMDT-21, mais pas pour la PP-22.

6.14 Deux Conseillers soulignent l'importance de fournir des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Union lors des réunions virtuelles et des autres réunions.

6.15 S'agissant du Document C21/2, un Conseiller demande confirmation qu'il n'y aura pas de chevauchement entre les réunions de l'UIT et des réunions importantes organisées par d'autres entités des Nations Unies, telles que l'Union postale universelle, ou d'autres grandes manifestations du secteur privé.

6.16 Un autre Conseiller propose que l'on demande aux participants aux séances finales des réunions préparatoires régionales en vue des trois grandes conférences qui se tiendront en 2022 de travailler de manière très organisée et disciplinée et que l'on invite les administrations à n'apporter que le minimum de modifications aux projets de résolutions et à éviter de transférer sans nécessité des résolutions entre les assemblées et conférences des Secteurs et la PP, dans un souci de productivité.

6.17 À la lumière des débats, le Président propose que le Document C21/DL/8 soit révisé compte tenu des observations formulées durant la séance et que le secrétariat consulte les groupes régionaux avant de publier ce document sous la cote C21/DT/6.

6.18 Il en est ainsi **décidé**.

6.19 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée afin de prendre note du Document C21/DT/6 et d'autoriser le Secrétaire général à utiliser, pour les bourses, les économies réalisées grâce à l'organisation de manifestations virtuelles.

6.20 Il en est ainsi **conclu**.

6.21 Le Président propose en outre que le projet de décision contenu dans le Document C21/2 soit révisé en vue de modifier les dates de la session de 2022 du Conseil, afin qu'elle se tienne du 21 au 31 mars 2022, et que le projet de décision modifié soit publié sous la cote C21/DT/7.

6.22 Il en est ainsi **décidé**.

6.23 Le Président considère également que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée afin d'adopter le projet de décision figurant dans le Document C21/DT/7.

6.24 Il en est ainsi **conclu**.

6.25 Le Président propose que le Document C21/37 soit révisé compte tenu des observations formulées durant la séance et du Document C21/DT/6, et qu'il soit publié sous la cote C21/DT/5.

6.26 Il en est ainsi **décidé**.

6.27 Enfin, le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée pour prendre note du Document C21/DT/5.

6.28 Il en est ainsi **conclu**.

Le Secrétaire général: Le Président:  
H. ZHAO S. BIN GHELAITA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_